



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT 400**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 28 janvier 2019 le règlement suivant.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 400**

**RÈGLEMENT 400 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS  
POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES  
CONTRATS**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 30<sup>e</sup> jour de janvier deux mille dix-neuf.

  
Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière